

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE du 09 octobre 2023

Présents : Messieurs N. Rostaing, T. Arrouy, JL Ripouil, J. Hurtado, B. Corrège
Mesdames F. Boutonnet, S Dussenty, E. Gomez, P. Poiraud

Excusé : Monsieur Dominique Arrouy

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 1^{er} août 2023
2. Délibération tarifs location salle des fêtes (prix élec, caution ménage, rangement)
3. Délibération location matériel communal (broyeur à fléau, camion benne, tables et chaises)
4. Délibération avis modification des conditions d'exploitation présentée par la société Sablières Malet sur le site de la carrière située sur le site des communes de Martres-Tolosane, Mondavezan et Palaminy.

Début de séance à 18h30

Secrétaire de séance : Mme Sylvie DUSSENTY, accepté à l'unanimité des membres présents.

1°/ Approbation

- du compte-rendu du conseil municipal du 1^{er} août 2023

➔ Accepté à l'unanimité des membres présents.

2°/ Délibération tarifs location salle des fêtes (prix élec, caution ménage, rangement)

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le prix de l'électricité a augmenté : on est passé de 0,20812 € à 0,222 €.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il veut modifier le contrat de location concernant :
➔ le ménage de la salle des fêtes.

Une entreprise vient de temps en temps pour nettoyer la salle des fêtes avec une laveuse : 20 € de l'heure.

Une discussion a lieu sur le prix à demander sur le ménage en fin de location.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal un prix fixe pour le nettoyage à savoir 40 € de l'heure, si la salle est rendue dans un état non satisfaisant.

Mme Dussenty Sylvie pense que ce n'est pas assez.

M. Arrouy Thierry, qui fait l'état des lieux lors des locations, pense qu'il faut avertir les personnes qui louent de l'augmentation du prix de l'électricité en hiver : entre le chauffage, les frigos...

➔ le rangement des chaises et des tables : Monsieur le Maire explique que désormais ces dernières devront être rangées dans un emplacement dédié.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décidé, d'un forfait de 150 € pour le ménage et le rangement des tables et chaises plus 40 € par heure de nettoyage et toujours 1000 € de caution pour la location de la salle des fêtes.

Pour : 9 voix.

3°/ Délibération location matériel communal (broyeur à fléau, camion benne, tables et chaises)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il veut louer le matériel communal aux habitants de la commune (PC, broyeur, camion benne, table et chaises).

Monsieur le Maire commence à parler du broyeur à fléau dont l'achat a été de 2 000 €.

La commune ne louerait qu'aux habitants de Mauraun, maximum 2 fois / an, pour une surface de 2 000 m² maximum, avec une caution de 1 000 € et pour un tarif de 25 € le week-end (du jeudi au mardi).

Mme Dussenty Sylvie pense que louer le matériel communal n'est pas judicieux. En effet, elle explique que nous avons déjà eu un problème avec le PC qui avait été prêté à une habitante de la commune qui nous l'avait rendu cassé et que cela avait été une source à problèmes.

M. Corrège Benjamin se pose la question de savoir si le PC sera assez protégé si la personne qui loue met une clé USB infectée, Il faudrait qu'il soit protégé.

M. Arrouy Thierry soulève le problème du camion, outil de travail de l'entreprise qui travaille avec toute la semaine. En effet, l'usure de ce matériel ne peut pas se voir du premier coup d'œil.

Les discussions se prolongent et Monsieur le Maire va étudier la question et demander des renseignements à l'assurance de la mairie (Groupama).

Le conseil municipal n'est pas d'accord pour louer le camion aux habitants de la commune.

Monsieur le Maire demande à ce que cette délibération soit ajournée : il va se renseigner auprès de la trésorerie, concernant les cautions à récupérer en partie.

4°/ Délibération avis modification des conditions d'exploitation présentée par la société Sablières Malet sur le site de la carrière située sur le site des communes de Martres-Tolosane, Mondavezan et Palaminy.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il faut prendre une délibération concernant le projet de modification des conditions d'exploitation de la société Sablières Malet.

Le conseil municipal des explications à Monsieur le Maire qui n'a pas assez d'informations pour y répondre.

Monsieur le Maire demande à ce que cette délibération soit ajournée, faute d'informations sur le projet. Il va envoyer un lien au conseil municipal pour que ce dernier puisse se renseigner sur le projet afin de prendre une décision.

5°/ Questions diverses

- **Elections européennes : 09 juin 2024**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'être présent.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les pompiers sont passés et ont déclaré que la salle des fêtes n'était pas conforme. Monsieur le Maire explique qu'il s'occupe des travaux à effectuer.

- Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il a demandé un devis à la société Soltechnic de Toulouse pour consolider la mairie. (reprendre toutes les fissures,..). Le devis s'élève à 26 880 € HT. Monsieur le Maire va demander d'autres devis.

- Monsieur le Maire rappelle la réunion concernant les jardinières situées sur la rue de l'Église, route départementale. Les habitants veulent enlever les jardinières pour en mettre d'autres plus basses. Certains membres du Conseil Municipal se demandent s'il n'y aura pas un problème de vitesse vu que ces dernières cassent la circulation. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des aides seront attribuées.
- Le PLU a été notifié aux personnes publiques pour avis
- Mme Poiraud Priscilla demande si le conseil municipal pourrait voir ce que filment les caméras de la commune.
Monsieur le Maire répond que lors du prochain conseil municipal, les conseillers pourront se rendre compte de ce qui est filmé.

Fin de séance à 20h00

Le secrétaire de séance, Sylvie DUSSENTY.